

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le NEUF NOVEMBRE
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures trente minutes
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Fabien Trombert - maire

Date de convocation du conseil municipal : 03 novembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Nombre de conseillers municipaux présents : 16

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 04

Nombre de votants : 20

- Pour : **19**

- Contre : /

- Abstention : **01**

Présents : 16

Mmes, MM. Marullaz Aube, Herbron Franck, Buet Manuelle, Buet Maurice, Bouvier Virginie, Dupieux Gilbert, Baud Jeanine, Tournier Michelle, Heu Benoît, Bouvier Véronique, Castex Margaux, Anthonioz Elisabeth, Béard Patrick, Coquillard Michel, Page Olivier

Absents et excusés : 06

Mmes, MM. Voirin Pierre, Baud Marie, Muffat Quentin, Baud Pachon Valérie, Marchand Thierry, Pillot Serge

Pouvoirs : 04

Monsieur Voirin Pierre	à	Madame Marullaz Aube
Monsieur Muffat Quentin	à	Monsieur Dupieux Gilbert
Monsieur Marchand Thierry	à	Monsieur Coquillard Michel
Monsieur Pillot Serge	à	Madame Tournier Michelle

- Madame Margaux Castex a été désignée secrétaire -

D_2023_11_19

Budget 2023 du budget annexe « Parkings » : décision modificative N°2

Vu la délibération en date du 30 mars 2023 adoptant le budget primitif 2023,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un ajustement des crédits inscrits au budget annexe « Parkings »,

Il est exposé les changements nécessaires :

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant en euros	Chapitre	Article	Libellé	Montant en euros
FONCTIONNEMENT				FONCTIONNEMENT			
042	6811	Dotations aux amortissements	1 300	042	7811	Reprises sur amortissement	1 300
TOTAL			1 300	TOTAL			1 300
INVESTISSEMENT				INVESTISSEMENT			
040	28151	Réseaux de voirie	1 300	040	28135	Installations générales	1 300
TOTAL			1 300	TOTAL			1 300

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 après en avoir délibéré, à la majorité,
 par 19 voix pour et 01 abstention (Patrick Béard),

ADOpte la décision modificative N°2 telle qu'elle lui est présentée,

DONNE TOUTES DELEGATIONS UTILES à M. le maire pour son application.

Pour extrait certifié conforme,
 fait à Morzine, le 14 novembre 2023.

La secrétaire de séance,
Margaux Castex.



Le maire de Morzine,
Fabien Trombert.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.